



L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE, AU SERVICE DES ZONES HUMIDES



Présentation

L'association Ramsar France a été créée le 29 septembre 2011, suite aux conclusions des deux premiers séminaires de gestionnaires de sites Ramsar.

Le souhait était de créer un lien entre les réflexions et résolutions Ramsar, et les sites français désignés.

Objectifs

L'association s'est donnée pour objet :

- de **faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France** et les approches préconisées par la convention ;
- de **promouvoir les sites Ramsar** auprès de tout public, des opérateurs socio-économiques et des collectivités.
- d'**encourager et accompagner l'inscription** de nouveaux sites français ;
- d'**améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits** ;
- de créer les conditions d'**échange, de partage et de production de connaissances** et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés ;
- d'être **force de proposition et de réflexion** dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international ;
- créer un **lien** entre sites Ramsar français, le ministère de l'écologie et le secrétariat de la convention de Ramsar.

Actions réalisées

Dès sa création, l'association a mis en place un certain nombre d'actions pour favoriser les échanges entre gestionnaires et améliorer la gestion de ces sites d'exception :

- élaboration et signature de **chartes relatives à la gestion des sites** Ramsar, entre l'Etat, l'association Ramsar France, et le secrétariat de la convention de Ramsar ;
- **suivi des sites** en cours de désignation, **état des lieux** de certains sites Ramsar,
- mise en place d'un réseau des centres d'accueil sur les zones humides au niveau national.
- participation aux **conférences des parties** à la convention de Ramsar en Roumanie en 2012 et en Uruguay en 2015 ;
- co-organisation des **séminaires Ramsar** annuels depuis novembre 2012 ;
- participation au **3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides** (PNAMH) 2014-2018 ;
- coordination nationale de de la **Journée Mondiale des Zones Humides** (JMZH), tous les 2 février.

La désignation d'un site Ramsar

Ramsar est un **label de reconnaissance de l'importance mondiale** de ces zones humides. Il **récompense et valorise** les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre. La **demande d'inscription est volontaire** et basée sur des **critères écologiques**, mais aussi de **maintien d'activités économiques** durables.

Voici quelques exemples des avantages de la désignation Ramsar pour une zone humide :

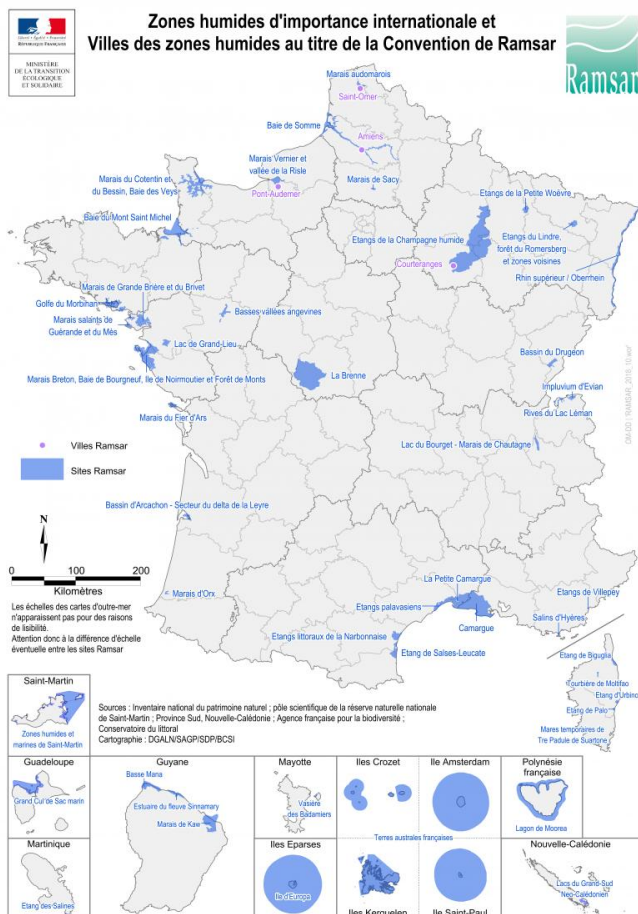
- La reconnaissance d'un **site unique** : Ramsar est la seule convention basée sur un écosystème spécifique, et couvre toutes les valeurs et fonctions des zones humides ;
- Une **gestion concertée**, adaptée au site et au territoire ;
- Un vecteur de **sensibilisation** des habitants pour une utilisation rationnelle des zones humides ;
- Une **visibilité** via le portail national "zones humides", ses actualités et le recensement des actions menées ;
- Une **valorisation touristique** possible ;
- Un **réseau** français de sites pour capitaliser les bonnes expériences et les partager.

Les sites Ramsar en France

Parmi les zones humides françaises les plus emblématiques, **48 ont été inscrites sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale** du fait de leur intérêt particulier pour la protection des oiseaux d'eau et pour l'utilisation rationnelle de leurs ressources.

Ces 48 sites représentent en tout 3,7 millions ha :

- 37 sites en métropole, et
- 11 sites dans les outre-mers.



La Convention de Ramsar

Entrée en vigueur, en France, le 1er octobre 1986, la convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

Pour tout renseignement :

Bastien COÏC
Animateur de réseau - Association Ramsar-France
Tel : 05.46.82.12.69
E-mail : ramsarfrance@gmail.com

Page internet de l'association Ramsar France : <http://www.zones-humides.org/s-informer/association-ramsar-france>

Images (de gauche à droite et de haut en bas) : Vasière des badamiers, Kerguelen, Etangs de Villepey, Delta de la Leyre, Estuaire du fleuve Sinnamary et Etang des Salines